

HUCHON2010 - LA GAUCHE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE



Jean-Paul Huchon aux côtés des usagers du RER A

Pour faire oublier l'échec de la politique du gouvernement et la dégradation de nos conditions de vie, l'UMP se sert des difficultés des Français, notamment celles des usagers des transports franciliens ! La droite fait porter la responsabilité des dysfonctionnements sur la gauche...

Le gouvernement a abandonné les transports en commun d'Île de France

Les budgets qu'il consacre aux transports publics franciliens ont diminué de **50% depuis 2002**.

Sa responsabilité est majeure dans la situation que vous subissez aujourd'hui !

Plutôt que de contribuer à régler vos problèmes quotidiens d'usagers des transports, le gouvernement préfère lancer un projet pharaonique de métro automatique qui ne répond pas à vos besoins.

Que fait la Région ?

La Région, en charge des transports depuis à peine plus de 3 ans, a plus fait que l'État en 30 ans !

Elle a augmenté son budget de 75 %. Chaque année, elle apporte plus de 1,3 milliard d'euros pour vos

transports (augmentation de la fréquence des métros, des RER, des trains, des bus, création de nouvelles lignes, financement de la carte Imagin'R, suppression des zones 7 et 8 de carte orange...)

Pour le RER A, la Région a augmenté la fréquence vers Cergy, vers Chessy. Avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), elle a acquis, pour plus d'un milliard d'euros, 65 nouveaux trains à deux niveaux.

Au total, ce sont plus de 130 nouvelles rames qui seront prochainement en circulation sur votre ligne. Elle a aussi aménagé les gares d'Achères, de Houilles, de Conflans-Fin d'Oise et de Boissy-Saint-Léger. La gare de Cergy-Saint-Christophe le sera bientôt.

Et demain ?

Afin de répondre concrètement à vos besoins et sans attendre que le gouvernement se décide enfin à nous aider, Jean-Paul Huchon propose un Plan exceptionnel de 18 milliards d'euros, dont un demi-milliard d'euros sera consacré au RER A, afin :

- ▶ **d'augmenter la fréquence et la régularité des trains,**
- ▶ **de renforcer et d'améliorer l'information aux voyageurs,**
- ▶ **d'accélérer le renouvellement du matériel roulant en multipliant les trains à deux étages.**

POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS ET PRÉPARER L'AVENIR, VOTEZ JEAN-PAUL HUCHON LES 14 ET 21 MARS PROCHAIN

Je soutiens la liste conduite par Jean-Paul HUCHON
 Je verse la somme de : € à l'association de financement électoral de Jean-Paul HUCHON pour les régionales 2010 à l'ordre de AFEJPH2010*
Nom : Prénom : Téléphone :
Adresse : E-mail :

* Conformément à l'article L.52.9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 8 octobre 2009 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Jean-Paul Huchon, dans les limites précisées à l'article L.52.8 du code électoral reproduit ci-dessous : Article 52-8 du code électoral loi N°95-65 du 19 janvier 1995 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Le don ouvre droit à réduction d'impôts. La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement.

Merci de retourner ce coupon à : Campagne Huchon 2010" - 95 rue Falguière 75015 PARIS



WWW.HUCHON2010.FR /contact@huchon2010.fr

HUCHON2010 - LA GAUCHE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE



Jean-Paul Huchon aux côtés des usagers du RER B

Pour faire oublier l'échec de la politique du gouvernement et la dégradation de nos conditions de vie, l'UMP se sert des difficultés des Français, notamment celles des usagers des transports franciliens ! La droite fait porter la responsabilité des dysfonctionnements sur la gauche...

Le gouvernement a abandonné les transports en commun d'Île de France

Les budgets qu'il consacre aux transports publics franciliens ont diminué de 50% depuis 2002.

Sa responsabilité est majeure dans la situation que vous subissez aujourd'hui !

Plutôt que de contribuer à régler vos problèmes quotidiens d'usagers des transports, le gouvernement préfère lancer un projet pharaonique de métro automatique qui ne répond pas à vos besoins.

Que fait la Région ?

La Région, en charge des transports depuis à peine plus de 3 ans, a plus fait que l'État en 30 ans !

Elle a augmenté son budget de 75 %. Chaque année, elle apporte plus de 1,3 milliard d'euros pour vos transports (augmentation de la fréquence des métros, des RER, des trains, des bus, création de nouvelles lignes, financement

de la carte Imagin'R, suppression des zones 7 et 8 de carte orange...)

Pour le RER B, la Région a augmenté la fréquence. Il y a désormais en heure de pointe un train toutes les 3 minutes entre la Gare du Nord et Aulnay-sous Bois, et un train toutes les 6 minutes entre Aulnay-sous-Bois et Mitry-Claye ou l'aéroport de Roissy.

La Région et le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) ont également investi plus de 200 millions d'euros dans le programme « RER B Nord + » qui permettra de moderniser cette partie de ligne et mettre fin aux dysfonctionnements.

Et demain ?

Afin d'apporter plus de confort et de réduire les dysfonctionnements, les rames vont être complètement renouvelées (climatisation, réaménagement de l'espace intérieur, meilleure information des voyageurs...). De plus, pour répondre concrètement à vos besoins et sans attendre que le gouvernement se décide enfin à nous aider, Jean-Paul Huchon propose un Plan exceptionnel de 18 milliards d'euros. Pour le RER B, il permettra :

- ▶ d'augmenter la fréquence et la régularité des trains,
- ▶ de renforcer et d'améliorer l'information aux voyageurs,
- ▶ d'accélérer le renouvellement du matériel roulant en multipliant les trains à deux étages.

POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS ET PRÉPARER L'AVENIR, VOTEZ JEAN-PAUL HUCHON LES 14 ET 21 MARS PROCHAIN

Je soutiens la liste conduite par Jean-Paul HUCHON

Je verse la somme de : € à l'association de financement électoral de Jean-Paul HUCHON pour les régionales 2010 à l'ordre de AFEJPH2010*

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse : E-mail :

* Conformément à l'article L.52.9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 8 octobre 2009 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Jean-Paul Huchon, dans les limites précisées à l'article L.52.8 du code électoral reproduit ci-dessous : Article 52-8 du code électoral loi N°95-65 du 19 janvier 1995 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Le don ouvre droit à réduction d'impôts. La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement.

Merci de retourner ce coupon à : Campagne Huchon 2010" - 95 rue Falguière 75015 PARIS



WWW.HUCHON2010.FR / contact@huchon2010.fr

HUCHON2010 - LA GAUCHE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE



Jean-Paul Huchon aux côtés des usagers du RER C

Pour faire oublier l'échec de la politique du gouvernement et la dégradation de nos conditions de vie, l'UMP se sert des difficultés des Français, notamment celles des usagers des transports franciliens ! La droite fait porter la responsabilité des dysfonctionnements sur la gauche...

Le gouvernement a abandonné les transports en commun d'Île de France

Les budgets qu'il consacre aux transports publics franciliens ont diminué de 50% depuis 2002.

Sa responsabilité est majeure dans la situation que vous subissez aujourd'hui !

Plutôt que de contribuer à régler vos problèmes quotidiens d'usagers des transports, le gouvernement préfère lancer un projet pharaonique de métro automatique qui ne répond pas à vos besoins.

Que fait la Région ?

La Région, en charge des transports depuis à peine plus de 3 ans, a plus fait que l'État en 30 ans !

Elle a augmenté son budget de 75 %. Chaque année, elle apporte plus de 1,3 milliard d'euros pour vos transports (augmentation de la fréquence des métros, des RER, des trains, des bus, création de nouvelles lignes, financement de la carte Imagin'R, suppression des zones 7 et 8 de carte orange...)

Pour le RER C, la Région a augmenté la fréquence et rénové plus de 50 rames à deux niveaux. Elle a également aménagé la gare de Viroflay. Les gares d'Arpajon, d'Épinay-sur-Orge et de Porchefontaine le seront bientôt.

Et demain ?

En juillet 2009, un plan de modernisation de la ligne a été voté pour un total de 370 millions d'euros. Il va permettre d'augmenter le nombre de trains et leur régularité dans la Vallée de l'Orge (jusqu'à 12 trains par heure), des gains de temps significatifs sur la branche desservant Dourdan, des arrêts plus fréquents en gare d'Ivry et de Vitry. Les rames seront également entièrement rénovées d'ici à 2016. De plus, pour répondre concrètement à vos besoins et sans attendre que le gouvernement se décide enfin à nous aider, Jean-Paul Huchon propose un Plan exceptionnel de 18 milliards d'euros. Pour le RER C, c'est 500 millions d'euros qui seront investis afin :

- ▶ d'augmenter la fréquence et la régularité des trains, notamment dans les secteurs d'Orly-Rungis-Seine Amont, de Gennevilliers, mais aussi de permettre un accès plus rapide pour les trains venant de la Grande Couronne,
- ▶ de renforcer et d'améliorer l'information aux voyageurs,
- ▶ d'accélérer le renouvellement du matériel roulant.

POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS ET PRÉPARER L'AVENIR, VOTEZ JEAN-PAUL HUCHON LES 14 ET 21 MARS PROCHAIN

Je soutiens la liste conduite par Jean-Paul HUCHON

Je verse la somme de : € à l'association de financement électoral de Jean-Paul HUCHON pour les régionales 2010 à l'ordre de AFEJPH2010*

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse : E-mail :

* Conformément à l'article L.52.9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 8 octobre 2009 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Jean-Paul Huchon, dans les limites précisées à l'article L.52.8 du code électoral reproduit ci-dessous : Article 52-8 du code électoral loi N°95-65 du 19 janvier 1995 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Le don ouvre droit à réduction d'impôts. La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement.

Merci de retourner ce coupon à : Campagne Huchon 2010" - 95 rue Falguière 75015 PARIS



WWW.HUCHON2010.FR / contact@huchon2010.fr

HUCHON2010 - LA GAUCHE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE



Jean-Paul Huchon aux côtés des usagers du RER D

Pour faire oublier l'échec de la politique du gouvernement et la dégradation de nos conditions de vie, l'UMP se sert des difficultés des Français, notamment celles des usagers des transports franciliens ! La droite fait porter la responsabilité des dysfonctionnements sur la gauche...

Le gouvernement a abandonné les transports en commun d'Île de France

Les budgets qu'il consacre aux transports publics franciliens ont diminué de 50% depuis 2002.

Sa responsabilité est majeure dans la situation que vous subissez aujourd'hui !

Plutôt que de contribuer à régler vos problèmes quotidiens d'usagers des transports, le gouvernement préfère lancer un projet pharaonique de métro automatique qui ne répond pas à vos besoins.

Que fait la Région ?

La Région, en charge des transports depuis à peine plus de 3 ans, a plus fait que l'État en 30 ans !

Elle a augmenté son budget de 75 %. Chaque année, elle apporte plus de 1,3 milliard d'euros pour vos transports (augmentation de la fréquence des métros, des RER, des trains, des bus, création de nouvelles lignes, financement de la carte Imagin'R, suppression

des zones 7 et 8 de carte orange...)

Pour le RER D, la Région a augmenté la fréquence des trains et déjà rénové plus de 45 rames à deux niveaux. Elle a aménagé les gares de Vigneux-sur-Seine et d'Evry-Courcouronnes. Les gares des Noues, d'Orangis-Bois l'Epine et de Viry-Châtillon le seront bientôt.

Et demain ?

En juillet 2009, un plan de modernisation de la ligne a été voté pour un total de 200 millions d'euros. Il va permettre de mettre fin aux dysfonctionnements et d'augmenter très rapidement le nombre de trains dans la partie nord de la ligne (passage de 8 à 12 trains par heure) et desservir davantage le Val-de-Marne. Les rames seront également entièrement rénovées d'ici à 2016.

De plus, pour répondre concrètement à vos besoins et sans attendre que le gouvernement se décide enfin à nous aider, Jean-Paul Huchon propose un Plan exceptionnel de 18 milliards d'euros. Pour le RER D, c'est près de 200 millions d'euros qui seront investis afin :

- ▶ **d'augmenter la fréquence et la régularité des trains, notamment entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges, et d'accélérer la création du Pôle Pompadour dans le Val-de-Marne pour une mise en service en 2013,**
- ▶ **de renforcer et d'améliorer l'information aux voyageurs,**
- ▶ **d'accélérer le renouvellement du matériel roulant.**

POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS ET PRÉPARER L'AVENIR, VOTEZ JEAN-PAUL HUCHON LES 14 ET 21 MARS PROCHAIN

Je soutiens la liste conduite par Jean-Paul HUCHON

Je verse la somme de : € à l'association de financement électoral de Jean-Paul HUCHON pour les régionales 2010 à l'ordre de AFEJPH2010*

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse : E-mail :

* Conformément à l'article L.52.9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 8 octobre 2009 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Jean-Paul Huchon, dans les limites précisées à l'article L.52.8 du code électoral reproduit ci-dessous : Article 52-8 du code électoral loi N°95-65 du 19 janvier 1995 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Le don ouvre droit à réduction d'impôts. La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement.

Merci de retourner ce coupon à : Campagne Huchon 2010" - 95 rue Falguière 75015 PARIS



WWW.HUCHON2010.FR /contact@huchon2010.fr